

DOSSIER MOUVEMENT

Pages 3 à 5

Visibles, vous avez dit visibles !

« Désormais, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit » disait Sarkozy en juillet 2008... Jeudi 29 janvier 2009 les salariés lui ont apporté la preuve du non-sens de ses paroles de l'été dernier.

Cette journée d'action unitaire, interprofessionnelle Public-Privé a été qualifiée unanimement par la presse de journée historique. A Toulon, on parle même dans les journaux de « journée du siècle »....du jamais vu depuis 2003, voire 1995..... Cette journée de mobilisation a fait descendre dans les rues de France près de 2.5 millions de salariés (70% des enseignants des écoles en grève, de nombreuses écoles fermées) Dans notre département, les deux manifestations ont rassemblé 30 000 personnes. Tous ont répondu présents à l'appel des 8 organisations (CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA), qui avaient construit dans l'unité ce temps mémorable et le résultat a été bien visible. Non seulement le gouvernement a bien vu les marées humaines dans les rues des grandes villes françaises, mais il a aussi bien entendu les revendications portées haut et fort par les salariés :

- défendre l'emploi,
 - lutter contre la précarité et les déréglancements
 - exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités,
 - défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale,
 - des services publics de qualité qui assurent tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de la solidarité.
- Cependant, nous ne pouvons en rester là. Si le gouvernement a décidé de rencontrer les syndicats -ce qui est un minimum- nous devons rester mobilisés, attentifs et vigilants à tout ce qui se dira et se fera dans ces tables rondes. N'oublions pas que les menaces pèsent toujours sur les RASED et les fermetures de postes. Restons vigilants quant aux évaluations CM2 et CE1 à venir et au dispositif des aides personnalisées. Dénouons encore et encore le SMA, qui est une atteinte à la liberté fondamentale du droit de grève, une vaste fumisterie pour

les maires, ne justifiant en rien les sanctions que certains ont subies, pour moins de 2 % d'élèves varois pris en charge lors des précédentes grèves. Soyons conscients que nous ne sommes pas les seuls touchés par ces réformes arbitraires : collèges, lycées, IUFM, IUT, chercheurs.....mais aussi dans d'autres secteurs : hôpitaux, La Poste, Trésor public.... Continuons à nous battre pour faire valoir nos droits de citoyens dans un pays et un monde en crise que nous n'avons pas à subir ! Nous sommes tous concernés, nous devons nous unir et converger aussi avec les salariés des autres secteurs pour continuer à construire ensemble une riposte à la hauteur des attaques gouvernementales. Le 29 janvier n'est qu'un début : rencontrons-nous, unissons-nous et prenons au plus vite un nouveau rendez-vous dans la rue.....

Sylvie BOURRELY,
Élue du personnel et
membre du Bureau
départemental



Sommaire

Page 1 Édito

Page 2 Actions.

Page 4 Mouvement 2009.

Page 6 Carte sco, CRPE.

Page 7 Entretien IENA, stages SNU.

Page 8 RISTT.

Directeur de la publication

André TOUVIER

Mensuel : n° 198

Prix au numéro : 0,76 €

N° de commission paritaire :

0 510 S 07337

Imprimé par Manograph La Seyne

Section départementale du SNUipp

Immeuble Le Rond Point

Av. Pierre et Marie Curie

83160 LA VALETTE

Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34

E-mail : snu83@snuipp.fr

Site : <http://83.snuipp.fr>

Mobilisations réussies

Les 17 et 29 janvier ont été des temps forts de la mobilisation. Continuons tous ensemble !



Les élus opposés au SMA dans la manif à Toulon

Après les actions du samedi 17 janvier, les enseignants des écoles se sont massivement mobilisés aux côtés de l'ensemble des salariés le jeudi 29 : près de 70 % d'entre eux étaient en grève et de nombreuses écoles ont été fermées. Le ministre et le gouvernement resteront-ils sourds ? L'avenir de l'école et la réussite de tous les élèves méritent

mieux qu'une suite d'annonces spectaculaires. Alors que l'emploi se trouve au cœur des préoccupations des français, le gouvernement doit revenir sur sa volonté de diminuer le nombre d'enseignants et le nombre de postes au concours. Le SNUipp demande au président de la République d'appliquer à tous les

niveaux d'enseignement ce qu'il considère essentiel pour les lycées, c'est-à-dire le maintien des moyens y compris lorsque le nombre d'élèves diminue. Comment comprendre la suppression de postes d'enseignants spécialisés et de postes au concours dans les écoles, alors que 14000 élèves supplémentaires sont attendus en septembre 2009 et que les effets de la crise et des inégalités sociales ne restent pas à la porte des écoles ?

Le Ministre doit cesser de se dérober à tout véritable dialogue social, comme il l'a fait lors de la négociation préalable à la grève, et engager de véritables négociations sur l'ensemble de la politique éducative : maternelle, RASED, aide personnalisée, formation professionnelle,

revalorisation du métier d'enseignant, ... Qui peut croire un seul instant qu'avec un horaire diminué, des programmes plus lourds, moins d'enseignants, des RASED fragilisés, des dispositifs d'aides improvisés, les élèves pourraient mieux réussir à l'école ?

L'avenir de l'école et la réussite de tous les élèves nécessitent que le Ministre prenne la mesure de la colère et du rejet que provoque sa politique éducative et budgétaire et réponde sans tarder à cette exigence de dialogue social. Sans réponse de sa part, le SNUipp appelle les enseignants à poursuivre la mobilisation dès le mois de février dans le cadre de la préparation de la rentrée prochaine et à participer aux actions interprofessionnelles.

S.M.A.

Le collectif des maires d'Aups, Brignoles, Carnoules, Les Salles-sur-Verdon et La Seyne ne baisse pas les bras. Il a reçu le soutien du SNUipp.

Alors que plus de 25 000 personnes participaient à la manifestation unitaire du 29 Janvier 2009 à Toulon, et plus de 3000 à Draguignan, les maires des communes du Var avaient l'obligation de mettre en place un service minimum d'accueil des enfants scolarisés. A la Seyne, deux centres de loisirs ont été ouverts, pour une capacité de 180 enfants. Sur le premier site, aucun enfant ne s'est présenté et sur le second, un seul enfant est venu, avant que sa famille ait

finalement préféré le garder. A Brignoles, seulement 37 enfants ont été accueillis pour une capacité de 300 enfants. A Carnoules, le matin seulement deux enfants dans chacune des deux écoles, et l'après-midi plus que trois enfants en tout. Le coût supporté par la Commune et l'organisation du service minimum d'accueil s'avèrent trop importants en rapport au service rendu. Les mairies concernées



Le 17 janvier à St Maximin

maintiennent que la loi du 20 Août 2008 concernant le service minimum d'accueil est inapplicable et ne devrait nullement incomber aux collectivités locales,

déjà fortement mises à mal par les réformes engagées par l'État.

MOUVEMENT 2009

Régressions sous couvert d'uniformisation. Le SNUipp consulte la profession.

Le BO spécial n°7 du 6 novembre 2008 a posé de nouveaux jalons en matière de mutations intra-départementales (le Mouvement) et inter-départementales (les Permutations Informatisées). Si, depuis des années, les barèmes et le déroulement des opérations inter-départementales sont nationales, les opérations intra-départementales varient d'un département à l'autre, au regard de l'histoire, des spécificités locales et des luttes syndicales propres à chaque département. L'uniformisation avancée par les nouveaux documents ministériels laisse présager, à court terme, de profondes modifications dans les opérations du Mouvement, et à moyen terme un traitement national de ces opérations, évitant de ce fait la vérification par les élus du personnel, et remettant en cause les fondements du paritarisme.

Le 22 janvier dernier s'est enfin tenu dans le Var un Groupe de Travail portant sur les modalités du

Mouvement 2009. Les élus du personnel du SNUipp demandaient la tenue d'une telle réunion depuis plusieurs mois, afin de pouvoir réfléchir, consulter, réagir sur ces questions concernant, chaque année, près de 1500 enseignant-e-s dans le département.

Les règles définitives devraient être adoptées par l'Inspecteur d'Académie lors de la CAPD du 16 février prochain. C'est pourquoi, dans un premier temps, le SNUipp-FSU a adressé à l'ensemble de la profession les propositions de modifications présentées par l'IA, et les analyses des élus du personnel du SNUipp-FSU.

C'est pourquoi aujourd'hui le SNUipp-FSU publie un questionnaire afin de pouvoir conjuguer les mandats syndicaux existants et les remarques, analyses,

commentaires formulés par les enseignant-e-s du département. RENVOYEZ MASSIVEMENT CE QUESTIONNAIRE avant le 16 février afin de nous permettre de représenter au mieux les aspirations de la profession.



CALENDRIER PREVISIONNEL

11-20 février : entretiens pour postes à mission spécifique

01-10 avril : saisie des vœux

13 avril : envoi des accusés réception. Ils ne permettraient plus d'annuler certains vœux.

28 avril : retour des accusés réception pour annuler la participation au mouvement.

6 mai : groupe de travail priorités

18 mai : remise des documents préparatoires aux élus du personnel

28 mai : CAPD et envoi des PV d'installation

29 mai – 8 juin : appel particulier

12 juin : groupe de travail appel particulier

29 juin : groupe de travail 2^{nde} phase du Mouvement

LE CALENDRIER

Lors du Mouvement 2008, la période de saisie des vœux du Mouvement Principal avait été conditionnée par le reports des annonces de mesures de carte scolaire en raison de la tenue des élections municipales.

Aucune raison semblable n'apparaît pour le Mouvement 2009 : la date de la saisie des vœux a donc été fixée de manière arbitraire du 1^{er} au 10 avril.

Saisir les vœux plus tôt dans l'année, dès le mois de mars, permettrait de connaître bien plus tôt les affectations du Mouvement Principal, mais surtout celles du Mouvement Complémentaire : **connaître son affectation plusieurs jours avant les vacances d'été permet une bien meilleure organisation des enseignants nouvellement nommés et des équipes enseignantes les accueillant en leur sein. Encore faut-il avoir la volonté de respecter les personnels et les élèves.**

Les effets cachés des suppressions de postes dans la fonction publique

De nombreux aménagements du Mouvement des personnels varois risquent de disparaître uniquement à cause de la surcharge de travail réelle qu'ils entraînent au niveau de la gestion à l'Inspection Académique. La suppression de postes administratifs a des conséquences directes sur nos droits et nos acquis. Plus que jamais, nous avons intérêt à nous serrer les coudes avec nos collègues administratifs. La profession fait donc une nouvelle fois les frais de la gestion de l'emploi dans



l'Éducation Nationale, et de ses conséquences pour les personnels enseignants : retard dans l'envoi des fiches de paie, dans le calcul de l'ISSR, dans le traitement de dossiers individuels... Pour cette raison, la date

butoir d'annulation d'un départ à la retraite sans perdre son poste était déjà passée du 1^{er} avril au 1^{er} février. Pour cette même raison, la durée d'une priorité de carte scolaire sur son poste était passée de 5 à 3 ans.

Aujourd'hui, c'est de nouveau la durée de cette priorité qui est mise en cause, pour les mêmes raisons.

Il semblerait que l'IA, suite à nos interventions, soit prêt à accepter le maintien de la **priorité carte scolaire** sur 3 ans, et le maintien de la possibilité de faire des **vœux liés**.

Toutefois, en cas d'oubli ou d'erreur, les services de l'Inspection Académique annuleront les procédures. Il est donc plus que jamais nécessaire de faire preuve de la plus grande vigilance lors de la saisie des vœux.

Une seule saisie des vœux ?

L'unique phase de saisie des vœux pénaliserait les collègues à Titre Provisoire ou Sans Poste. En effet, alors que la double saisie – Mouvement Principal puis Mouvement Complémentaire – permettait de faire d'abord des vœux plus précis, plus des vœux plus larges, une phase unique obligera à un élargissement des vœux dès le début des opérations du Mouvement. De plus, cette unique phase de saisie et la disparition des vœux obligatoires de regroupements de communes, entraîneraient un nombre plus important d'affectations manuelles, des affectations qui peuvent être imprécises et arbitraires.

Sortants d'IUFM

Le rang au concours n'entrerait plus dans le calcul du barème : seuls conteraient l'AGS et le nombre d'enfants. Tout au plus ce rang serait pris en compte comme élément discriminant en cas d'égalité. Des postes seraient bloqués pour les T1 afin de permettre aux T1 d'avoir une affectation rapide sur un poste facilitant leur entrée dans le métier. Une fausse bonne solution puisque les postes seraient bloqués dans un école pendant

une année scolaire. L'année de T2, pendant laquelle a lieu l'inspection, se ferait sur un poste obtenu en respectant les règles du Mouvement ordinaire. Sur quels critères seront choisis ces postes « faciles » ? La meilleure solution pour favoriser l'entrée dans le métier est bien d'augmenter la période de formation initiale et de développer les ancrages professionnels grâce aux IPEMF.

LE BAREME

- ➔ **Barème du Mouvement 2008**
AGS (plafonnée à 20 points) + note corrigée + bonifications direction ou ZEP.
- ➔ **Projet de Barème Mouvement 2009**
AGS (toujours plafonnée) + bonifications direction ou ZEP + points enfants (enfants à charge ayant moins de 20 ans au 31/12/08)

Si la note peut souvent paraître inéquitable d'une circonscription à l'autre ou d'un département à l'autre, elle reste bien souvent cylindrée (liée à l'échelon), et demeure un critère professionnel.

Le plafonnement de l'AGS (10 points pour les 10 premières années de carrière, puis ½ point par an à concurrence de 10 autres points) ne prend pas en compte l'allongement des carrières dû aux différentes réformes des retraites (qui, à l'heure actuelle, ont entraîné un rallongement des carrières). Le déplafonnement des points d'AGS (1 point par an jusqu'à la fin de sa carrière, par exemple) permettrait de tenir compte de cet allongement des carrières.

Enfin, les points pour enfants introduisent dans ce barème un élément non-professionnel, que l'IA tente de justifier par la forte féminisation de la profession. **Cette mesure est avant tout un nouvel élément de division de la profession. Donnez votre avis en renvoyant la consultation ci-contre.**

Répondez à la consultation du SNUipp

CONSULTATION

A renvoyer au SNUipp AVANT le 16 février

Fax : 04.94.20.87.34 Courrier : Immeuble Le Rond Point Avec Curie 83160 La Valette Mail : snu83@snuipp.fr

CALENDRIER

1- La saisie des vœux peut avoir lieu du 1 ^{er} au 10 avril.	
2- La saisie des vœux doit avoir lieu le plus tôt possible, donc avant le 01/04.	
3 -Autre :	

SAISIE DES VŒUX

4 - Une unique saisie des vœux est suffisante.	
5 -Il faut maintenir deux phases de saisie : une par phase du Mouvement.	
6 -Saisir 40 vœux est suffisant.	
7 - Il faut saisir au moins 46 vœux.	

BAREME

8 -La note doit être maintenue dans le barème.	
9 -La note doit être retirée du barème.	
10 -Il faut mettre en place des points enfants.	
11 -Il ne faut pas mettre en place des points enfants.	

SORTANT-E-S D'IUFM

12 -Le rang au concours doit être maintenu dans le barème.	
13 -Le rang au concours doit être retiré du barème.	
14 -Il faut mettre en place des points enfants.	
15 -Il ne faut pas mettre en places des points enfants.	

PRIORITES (EN CAS DE FERMETURE DE SON POSTE)

16 – La priorité carte scolaire doit être ramenée à 1 an.	
17 – La priorité carte scolaire doit être maintenue à 3 ans.	
18 – La priorité carte scolaire doit être supérieure à 3 ans.	

RASED *Suite à la suppression de 1500 postes de RASED en France, des postes sont fermés, et d'autres sont transformés en postes « surnuméraires » dans des écoles.*

19 – Les personnels dont les postes sont transformés doivent être affectés directement sur les nouveaux postes surnuméraires.	
20 – Les personnels dont les postes sont transformés doivent participer au Mouvement, avec une priorité sur le nouveau poste surnuméraire.	
21 - Les personnels dont les postes sont transformés doivent participer au Mouvement, avec une priorité sur le nouveau poste surnuméraire et d'autres postes spécialisés.	
22 - Les personnels dont les postes sont transformés doivent participer au Mouvement, avec une priorité sur le nouveau poste surnuméraire et d'autres postes spécialisés ou non spécialisés dans le même secteur géographique..	

QUI ETES-VOUS ?

Homme	
Femme	
Travaille en Maternelle	
Travaille en Élémentaire	
Travaille Autre :	

Nombre d'enfant(s) à charge	
Date entrée dans la profession	
Syndiqué-e au SNUipp	



Préparation de la rentrée 2009

55 postes à rendre pour le Var. Aucune concertation. Aucun document préparatoire. Sarkozy et Darcos font des émules dans le département.

Le Comité Technique Paritaire Académique réuni le 20 janvier dernier à Nice a étudié la ventilation entre les deux départements des 110 postes à rendre au ministère (-95 RASED et -15 Mis à disposition). Après une déclaration unitaire, la FSU a rappelé son attachement au dialogue social et à la défense du service public d'éducation.

Faisant fi des spécificités des deux départements de notre académie, le recteur a décidé unilatéralement que chaque département rendrait le même nombre de postes, ce qui se traduit pour le Var par 47,5 postes de RASED et 7,5 postes de MAD à fermer au CTPD du 9 février. Une drôle de conception du dialogue

social et de la prise en compte de la réalité du terrain... Il faut dire que pour la première fois, le groupe de travail préparatoire à ce CTPA n'a débouché sur aucun accord entre les élus

Envoyez au SNUipp les prévisions concernant votre école

du personnel et le recteur sur la ventilation académique. Concernant les prévisions pour septembre 2009, le recteur annonce une baisse de 1308 élèves sur l'académie qui en compterait 174 856. Cependant il y aurait 339 élèves de plus en

maternelle et 1647 de moins en élémentaire. Les cohortes d'élèves arrivent en nombre.

Dans le Var, le SNUipp collecte les informations envoyées par les écoles. Si ce n'est déjà fait, envoyez au SNUipp les prévisions concernant votre école. Des contacts sont pris avec les IEN. De nombreuses questions demeurent concernant la déclinaison sur le terrain de la suppression des postes de RASED. Le SNUipp a redemandé à l'IA la communication des prévisions de toutes les écoles du département. Pour le moment, aucune information officielle n'a été



transmise aux élus du personnel. Serrons-nous les coudes. Soyons solidaires pour être efficaces. Sollicitez vos élus du SNUipp.

Nouvelle formation des maîtres

Dés 2010, les nouveaux concours de recrutement des enseignants seront mis en place.

Le nouveau concours, basé sur quatre épreuves, se passera en Master 2, admissibilité au 1er semestre de M2, admission au 2ème. Tout master permet de le passer. Des masters professionnels spécifiques aux métiers de l'éducation vont être créés. Les universités auront à charge la formation des enseignants, les lauréats du concours et titulaires d'un master auront une classe en responsabilité dès la rentrée suivante et seront titularisés après inspection.

La première année d'exercice sera suivie d'aide et de soutien par un enseignant expérimenté : mise en place d'un compagnonnage. La mastérisation doit conduire à une soi-disant revalorisation des carrières. Le MESR et le MEN ont fixé au 15 février la remontée des maquettes des « masters professionnels enseignement » que les universités doivent proposer. Un calendrier intenable qui entraîne un manque de concertation et de cohérence. Le gouvernement reste sourd aux demandes de la FSU : reconduire le concours 2010 à l'identique pour se donner ce temps essentiel de la réflexion, recruter à la hauteur des besoins, organiser un moratoire sur la formation...

Un communiqué de presse commun aux deux ministères paru le 15 janvier annonce



les mesures transitoires ainsi que les modalités des aides (stages et bourses) décidées unilatéralement et proposées aux universités. Ces mesures transitoires concernent les candidats échouant à la session 2009 : une dérogation au recrutement niveau master leur donnera la possibilité de le passer de nouveau en 2010 et de valider leur M1 s'ils sont admissibles. Concernant les stages, aucun cadrage n'est proposé pour les stages en M1. Les stages M2 restent très en deçà de ce que représentait la formation professionnelle en PE2 (108 h au lieu de 7-8 semaines). Quant aux aides (complément de bourse sur critères sociaux, création de bourses au mérite, postes d'assistants d'éducation

réservés), trop peu d'étudiants seront concernés et les montants des bourses trop faibles malgré les possibilités de cumuls, ce qui constitue une régression par rapport à la situation des PE2 stagiaires. Ces réponses apportées ne sont nullement satisfaisantes pour la profession et nombre de demandes restent ignorées.

Des sujets cruciaux sont laissés dans l'incertitude comme les épreuves du nouveau concours, l'entrée dans le métier (prévue sur un temps plein alors qu'elle ne devrait pas excéder un demi), le devenir des maîtres formateurs et des PIUFM, la formation continue, carrément compromise dans le premier degré. Aucune proposition n'a été faite concernant la revalorisation des carrières des enseignants hormis la prime de 1500 euros en T1.

Au niveau de l'académie de Nice, décision a été prise de s'inscrire dans le mouvement de contestation porté par une grande majorité des universités : bloquer la remontée des maquettes de master tout en continuant à les travailler. Le chantier de la réforme de la formation des enseignants est l'affaire de tous pour qu'ensemble nous construisions une école ambitieuse, une école qui fasse réussir tous les élèves.

Le SNUipp reçu à l'IA

Une délégation a été reçue le 16 janvier dernier. Évaluations CM2 et carte scolaire au menu.

Une délégation du SNUipp-FSU (Isabelle JOUAS, Monique MARTINEZ, Bruno SUZANNA) a été reçue en audience par Mr PENSO, IEN Adjoint à l'Inspecteur d'Académie, le lundi 16 janvier. L'occasion de faire le point sur certains sujets brûlants.

Concernant les évaluations CM2, le SNUipp a demandé des éclaircissements sur la situation des PE2 en stage dans une classe de CM2. Selon l'IENA, ces derniers doivent faire passer les évaluations mais ne devront par contre pas en faire la correction. Ils ne toucheront donc pas la prime de 400 € [prime dont il n'a toujours pas été question au Ministère !] qui est dévolue à la correction et surtout la saisie, mais pas à la passation (qui est sur le temps de classe). Cette prime serait défiscalisée, donc en cas de correction collective, possibilité d'arrangement à l'amiable au sein des équipes. Si un enseignant refuse de corriger et de saisir, non seulement il ne touchera pas de prime, mais comme c'est « une obligation », « une injonction », des sanctions pourraient aller au-delà du non versement de la prime.

Il faut remplir deux applications : une application locale non anonyme pour les enseignants et une application plus large, anonyme, qui remonte aux IEN, lesquels renseignent ensuite une application « web » académique. D'après l'IENA, seul l'IEN pourra faire une comparaison école par école, les parents d'élèves pourront comparer les résultats de leur enfant avec ceux des autres élèves au niveau de l'école, aucun classement école par école ne sera diffusé, le Ministre ne veut pas la mise en concurrence des écoles, la confidentialité devrait être assurée, l'École doit rendre des comptes à des fins statistiques pour un pilotage académique et national. Dans le Var, 17 écoles témoins (une par circonscription) : les IEN regarderont plus particulièrement ce qui se passera dans ces écoles.

Au sujet de la carte scolaire, l'IENA rappelle les 47.5 postes à retirer des RASED : la moitié seront fermés (c'est-à-dire sédentarisés !) et la moitié seront transformés en postes surnuméraires. Une vingtaine de postes RASED à « surnumérer » : les enseignants seront affectés en plus

sur une école, comme les GAP à une certaine époque, pour venir en aide à tous les enseignants de l'école, auprès des élèves en difficulté scolaire. Une vingtaine de postes RASED à fermer : les enseignants seront réaffectés sur des postes ordinaires (sans création de classes supplémentaires).

Les implantations des postes vacants et des départs en retraite n'étant pas homogènes dans le département, il y aura donc des réimplantations et des redécoupages. Le SNUipp a pointé certaines circonscriptions ayant procédé à des annonces de fermetures de postes avant les travaux du CTPD du 9 février. L'IENA a convenu qu'il ne pouvait s'agir que d'hypothèses de travail pour le moment.



Isabelle
JOUAS



Bruno
SUZANNA



Monique
MARTINEZ

Stages syndicaux

Le SNUipp organise des stages de formation. Venez nombreux.

Le SNUipp, 1^{er} syndicat des écoles et des IUFM, se fixe pour objectif de réunir un maximum de collègues pour informer, échanger, débattre, construire ses revendications futures...

Après l'Université d'automne, les différentes réunions d'information et les premiers stages de l'année (« *Quelle école pour demain ?* », et « *Quel avenir pour l'ASH et le RASED ?* ») le SNUipp vous invite à **participer massivement aux autres stages syndicaux** (ouverts à tous les collègues) et **aux Conseils Syndicaux extraordinaires** (ouverts aux syndiqués uniquement).

En ces temps où le droit syndical est mis à mal par notre administration, le faire vivre n'est certes pas obligatoire mais juste essentiel !

Dates	Stages	Lieux	S'inscrire avant
Judi 2 avril 2009	La maternelle, pilier de la réussite de tous	La Seyne	Lundi 2 mars
Vendredi 5 juin 2009	Quels rythmes scolaires pour faire réussir tous nos élèves ?	Le Luc	Mardi 5 mai

Attention, pensez aux dates limites d'inscription !

Dates	Conseils Syndicaux Extraordinaires	S'inscrire avant
Mardi 17 février 2009	Circonscription de Fréjus Circonscription de Ste Maxime	Mardi 10 février
Mardi 17 mars 2009	Circonscription de Sud Ste Baume Circonscription de Brignoles	Mardi 10 Mars
Mardi 14 avril 2009	Circonscription de La Seyne Trois circonscriptions de Toulon	Mardi 7 avril

REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

Ces demi-journées d'infos syndicale, organisées par le SNUipp, sont ouvertes à tous les collègues syndiqué(e)s ou non syndiqué(e)s. Choisissez la date et le lieu qui vous conviennent.

Comme chaque année, le SNUipp organise dans tout le département des réunions d'information et de débat. Ces réunions sont une occasion supplémentaire de nous rencontrer, de discuter des questions de société, de l'actualité sociale et des questions relatives à notre métier. Elles permettent de renforcer le rapport de force face à l'administration. Ces réunions sont un point d'appui indispensable. Ensemble nous sommes plus forts !

Les participant-e-s pourront récupérer ces heures sur les heures de concertation.

1/ C'est un droit !

Le décret du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoit explicitement ces réunions. Le décret du 12 juin 87, voté au Comité Technique Paritaire Ministériel, a obtenu l'accord des Ministres de l'Education Nationale et de la Fonction Publique. **Il prévoit deux 1/2 journées par an dans les écoles.**

Les Inspecteurs d'Académie ont reçu une note ministérielle leur demandant de favoriser la tenue de telles réunions.

2/ Qui peut y participer ?

Tous les enseignant(e)s, directeurs, directrices, spécialisés, syndiqués ou non, titulaires, stagiaires ou suppléants.

3/ Est-ce qu'on est payé ?

Cette demi-journée n'est pas une grève. C'est un droit. Elle est donc rémunérée.

4/ Qui doit-on prévenir ?

Le SNUipp a informé l'Inspecteur d'Académie. Chaque participant avertira son IEN, et préviendra également les parents d'élèves.

5/ Les enfants doivent-ils être accueillis ?

NON ! Prévenez le SNUipp de toute tentative de pression.

Modèle de lettre à l'IEN

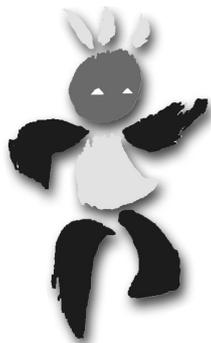
NOM / Prénom :

Ecole :

à M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale, Circonscription de

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp/FSU, le à

Date, Signature



**C'est décidé,
je me syndique
au SNUipp !**

1/2 JOURNEES D'INFO SYNDICALE

- Actualité, actions.
- Rentrée 2009
- Contre-réformes dans l'éducation
- Questions diverses.

MERCREDI 18 MARS
9h à 12h

TOULON

Ecole Trois Quartiers

STE MAXIME

Maison des associations

MERCREDI 25 MARS
9h à 12h

GINASSERVIS

Salle de la Ruche

DRAGUIGNAN

IUFM

LA CRAU

Espace Jean Natte



Stage ASH organisé par le SNUipp à Hyères le 26 janvier